

September 1999, on a *Protocol to Abate Acidification, Eutrophication and Ground Level Ozone*. This is the eighth protocol under the LRTAP framework.

Dubbed the "Multi-Pollutant, Multi-Effects" Protocol, its objective is to reduce pollutants that singly or in interaction, cause acidification (through acid rain, for example), eutrophication (which affects fish stocks in lakes and rivers) and ground level ozone (smog). This objective is to be achieved through emission ceilings for a series of pollutants (sulphur, nitrogen oxides, volatile organic compounds, and ammonia). The participants in the negotiations have set 1990 as the base year for emission reductions to be achieved by 2010. The long-term goal of the Protocol is to reduce the effect of these pollutants to their critical loads, the levels where significant damage to the environment or direct adverse effects to human health do not occur.

Recognizing that airborne pollutants can have a negative impact on health and the environment far from their source of emission, Canada has played a leading role in the negotiations of the eight LRTAP protocols. The *Protocol to Abate Acidification, Eutrophication and Ground Level Ozone* will be open for signature in Gothenburg, Sweden, from November 30 to December 1, 1999, during the ceremony to mark the twentieth anniversary of the LRTAP Convention.

8. AMENDEMENTS À LA LOI DU TRAITÉ SUR LES EAUX LIMITROPHES INTERNATIONALES

L'eau fait partie intégrante de la frontière du Canada avec les États-Unis. Plus de 300 fleuves, rivières et lacs longent et traversent cette frontière. Au fil des ans, les deux pays ont développé une structure afin de gérer ces ressources communes. Le *Traité sur eaux limitrophes* est un des piliers de cette relation coopérative. Le Traité a été signé en 1909 par la Grande-Bretagne au nom du Canada. La *Loi du Traité sur les eaux limitrophes internationales* (LTELI), adoptée par le Parlement en 1911, est la loi canadienne de mise en oeuvre du Traité.

Le 10 février 1999, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Environnement ont annoncé une stratégie afin d'interdire le captage d'eau en vrac des principaux bassins hydrographiques canadiens, y compris à des fins d'exportation. Un des volets fédéraux de cette stratégie consiste en une série de modifications à la LTELI. Les éléments clés en sont la prohibition de captage dans les eaux limitrophes, un système de licences et un pouvoir de réglementation. Le projet de Loi amendant la LTELI devrait être déposé au Parlement pour première lecture cet automne.

La Commission mixte internationale (organisme binational établi par le *Traité sur les eaux limitrophes*) étudie actuellement la consommation, l'usage et le détournement des eaux des Grands lacs, y compris le captage d'eau. Cette question lui a été soumise par le Canada et les États-Unis en 1999. Un rapport intérimaire a été présenté aux deux pays le 14 août 1999 et le rapport final doit être remis en février 2000. Les conclusions finales de la Commission seront très utiles pour établir les modalités du système de licences et de la prohibition dans les règlements.

9. CLIMATE CHANGE

Work continued on fleshing out the *Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change* adopted in December 1997 in Japan. Canada signed the Kyoto Protocol in April 1998. As of August 27, 1999, there were 84 signatories. The Protocol will enter